BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 22 décembre 2017	***N° 2017-822***

Convocation du 15 décembre 2017
Aujourd'hui vendredi 22 décembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES
Mme Brigitte TERRAZA à M. Michel VERNEJOUL
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Andréa KISS à M. Thierry TRIJOULET
M. Erick AOUIZERATE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE
Mme Magali FRONZES à M. Benoît RAUTUREAU
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Guillaume GARRIGUES
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
M. Alain SILVESTRE à Mme Cécile BARRIERE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme BOST à M. GUICHOUX jusqu'à 11h00
M. RAYNAL à M. MARTIN jusqu'à 10h30
M. PUJOL à Mme FORZY-RAFFARD à partir de 12h10
Mme JACQUET à M. ALCALA à partir de 11h20
M. DUCHENE à Mme WALRYCK à partir de 12h05
Mme FERREIRA à M. FELTESSE jusqu'à 11h20
M. TURBY à M. SUBRENAT jusqu'à 11h00
M. BOURROUILH-PAREGE à Mme BOUDINEAU à partir de 12h05
M. BRUGERE à Mme CUNY à partir de 12h00
Mme CUNY à Mme COLLET jusqu'à 10h00
M. FELTESSE à Mme FERREIRA à partir de 12h00
Mme JARDINE à M. DELLU à partir de 12h00
Mme LEMAIRE à Mme VILLANOVE à partir de 12h10
Mme PIAZZA à M. FRAILE MARTIN à partir de 12h00
M. POIGNONEC à Mme LOUNICI à partir de 12h10
Mme TOURNEPICHE à M. TOURNERIE à partir de 11h00
Mme TOUTON à Mme CHAZAL à partir de 12h00

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. COLOMBIER part à 11h50

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 22 décembre 2017**	***Délibération***
	Direction générale des Territoires **Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Sud**	***N° 2017-822***

Villenave D'Ornon - Projet d'aménagement de l'avenue Georges Clémenceau entre la route de Toulouse et le chemin du Pas de la Côte - Déclaration d'utilité publique - Demande de prorogation - Approbation - Décision - Autorisation

---

Monsieur Patrick PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2010/0553 du 24 septembre 2010, Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux (devenue Bordeaux Métropole le 1er janvier 2015) a été autorisé à requérir la déclaration d'utilité publique des travaux d'aménagement de l'avenue Clémenceau entre la route de Toulouse et le chemin du Pas de la Côte.

Ces travaux déclarés d'utilité publique ont vocation à réduire la vitesse, augmenter le confort et la sécurité des piétons et cyclistes, créer des trottoirs inexistants aujourd'hui et créer un itinéraire cyclable en site propre.

La mise en oeuvre du projet déclaré d'utilité publique nécessite que Bordeaux Métropole dispose de la maîtrise des emprises foncières nécessaires à la réalisation de ce projet d'aménagement. Les acquisitions foncières sont réalisées soit à l'amiable, au vu de l'estimation de France Domaine, en fixant les indemnisations, y compris les indemnités accessoires prévues par le Code de l'expropriation, quel que soit leur montant, soit le cas échéant par voie d'expropriation,

Pour poursuivre la réalisation du projet, 5 acquisitions restent à réaliser, à savoir :

- 572 route de Toulouse (13A0307)
- 6 avenue Georges Clemenceau (13A0308)
- 50 avenue Georges Clemenceau (16A0146)
- 71 avenue Georges Clemenceau (13A0326)
- 75 avenue Georges Clemenceau (13A0328

Or, les acquisitions des immeubles nécessaires à la réalisation de cette opération ne pourront être finalisées, dans leur intégralité, dans le délai de 5 ans de validité de la déclaration d'utilité publique, qui arrivera à échéance le 31 janvier 2018.

Conformémernt aux dispositions de l'article L121-5 du Code de l'expropriation, il est possible de solliciter, pour une nouvelle période de 5 ans, la prorogation de la validité de l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique précité au profit de Bordeaux Métropole.

Cette prolongation constituant un préalable indispensable à l'achèvement des travaux, il paraît opportun d'en saisir Monsieur le Préfet.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L121-5, L121-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

VU la délibération n°2010/0553 du 24 septembre 2010 autorisant Monsieur le Président à requérir la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de l'avenue Clémenceau entre la route de Toulouse et le chemin du Pas de la Côte,

VU l'arrêté préfectoral d'utilité publique en date du 31 janvier 2013,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT des acquisitions foncières restent à effectuer préalablement à l'achèvement des travaux d'aménagement de l'avenue Clémenceau entre la route de Toulouse et le chemin du Pas de la Côte, déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral du 31 janvier 2013 ; que seule une déclaration d'utilité publique permet de poursuivre ces acquisitions par voie de l'expropriation ;

CONSIDERANT qu'il convient donc de requérir à la prorogation de la validité de l'arrêté de déclaration d'utilité publique du 31 janvier 2013, pour une durée de cinq ans supplémentaires, afin de permettre à Bordeaux Métropole de poursuivre les opérations,

DECIDE

Article unique : d'autoriser Monsieur le Président à requérir de Monsieur le Préfet, la prorogation de la validité de l'arrêté de déclaration d'utilité publique du 31 janvier 2013.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 22 décembre 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **10 JANVIER 2018** **PUBLIÉ LE :** **10 JANVIER 2018**	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Patrick PUJOL